

MAINE-ET-LOIRE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MERCREDI 9 JUILLET 2024 À 9 H 30, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Présents :

| | | |
|-----------|-------------------------------|--|
| Messieurs | Alain MAINGOT (Président) | Représentant du Conseil départemental |
| | Gilles LEROY (Vice-Président) | Représentant du Conseil départemental |
| Mesdames | Elisabeth MARQUET | Désignée par le Conseil départemental |
| | Sandrine LION | Désignée par le Conseil départemental (en visio-conférence) |
| | Mireille POILANE | Désignée par le Conseil départemental |
| Monsieur | Franck LEMESLE | Représentant des locataires CGL (suppléant) |

Excusée AVEC POUVOIR :

| | |
|----------------------------|--|
| Natacha POUPET-BOURDOULEIX | Représentante du Conseil départemental (donne pouvoir à M. MAINGOT) |
|----------------------------|--|

Assistaient également à la séance :

| | | |
|-----------|------------------|---------------------------------------|
| Messieurs | Laurent COLOBERT | Directeur général de l’office |
| | Benoît RATIER | Directeur général adjoint de l’office |

.....

➤ AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**◆ MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS**

- ✓ LONGUÉ JUMELLES - Tr. 1807 : Pénalités financières suite retard d’exécution en phase chantier – entreprise BOISSEAU Hors-site

Dans le cadre de l’opération de construction de 13 logements sur la Commune de Longué-Jumelles, notre organisme a attribué à l’entreprise BOISSEAU HORS SITE en qualité d’entreprise générale un marché de travaux pour un montant total de 1.950.000 € HT.

Le chantier a été ouvert suite à la délivrance d’un ordre de service le 21 février 2022 et s’est achevé à la livraison des logements les 11/04/2023 (pour 2 logements) et 11/09/2023 pour les 11 autres.

Les avenants considérés font état d’une moins-value de 31.810,70 € HT en raison de l’abandon de la restauration d’un ouvrage en pierres anciennes.

Sur la base du rapport du planning de chantier, il ressort un montant de pénalités de 67.520,26 €, correspondant à un retard de 88 jours concernant 11 logements.

L'entreprise ne conteste pas le retard mais sollicite l'indulgence du maître d'ouvrage sur la base des éléments suivants :

- Non prise en compte de la livraison des 2 autres logements avec une avance de 65 jours ;
- Pénuries de carrelage et d'ardoise consécutives au contexte post-COVID ;
- Défection de l'entreprise de terrassement au démarrage du chantier ;
- Absence de plans techniques (fluide notamment).

Eclairage sur le contexte de l'opération :

Maine-et-Loire Habitat a, en effet, résilié le marché de Maîtrise d'œuvre en phase chantier. Sur les plans contractuel et juridique, aucun engagement de planning n'a pu être formalisé et la coordination des travaux dû par le Maître d'ouvrage, n'a pu être assurée.

Le bilan économique de l'opération pour notre organisme est le suivant :

- Perte de loyers : 14.684 € ;
- Economie pour l'Office relative à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre : 31.235,42 € HT.

Considérant que les éléments présentés par l'entreprise BOISSEAU HORS SITE avaient pu impacter les délais de réalisation de manière significative, la Commission Achats, lors de sa séance du 30 mai 2024 a proposé une application partielle des pénalités à hauteur de la perte de loyers, soit un montant de 14.684 €.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Délibération : Le Bureau du Conseil d'administration décide de fixer le montant des pénalités à 14.684 TTC.

.....
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur Général,


Laurent COLOBERT